

APPROBATION de MARCHES-LETTRES

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 15 Mai 1953

Mesdames,

Messieurs,

Dans sa séance du 20 Janvier 1953 le Conseil Municipal avait ~~été~~ voté le relèvement du tarif des droits de place dans les Marchés et d'occupation de chambres froides, à compter du 1er Février 1953.

Des tickets avaient été commandés et fournis d'urgence. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir approuver le marché lettre de la somme de 172.225 Rs passé avec M. DROUHET, Imprimeur.

Je vous demande d'approuver également le marché-lettre passé avec M. LEBRETON Roger, fournisseur de lait de l'Hôpital St-Jacques pendant le mois d'avril 1953: 36.000 Rs et avec M. TANAPIN pour fourniture de bœuf en mars et avril 1953: 114.780 Rs./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, nous avons été contre le relèvement des droits de place dans les Marchés, nous refusons donc d'approuver le marché passé avec M. DROUHET pour la fourniture des tickets mais nous votons les deux autres marchés savoir:

- 1°) celui passé pour la fourniture de lait
- 2°) celui passé pour la fourniture de viande.

Le Maire met aux voix le rapport qui est adopté à l'unanimité, sauf en ce qui concerne le marché passé avec M. DROUHET pour la fourniture de tickets.

Le Maire tient le Conseil au courant de ce que par suite du refus par le Groupe Communiste d'approuver ce Marché, le fournisseur peut intenter un procès à la Commune de St-Denis pour refus de payer une somme dont l'engagement découle légalement d'un vote du Conseil.